



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 1731

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les vives inquiétudes exprimées par les agents généraux d'assurances suite à l'annonce de l'éventuel accord entre La Poste et les AGF pour la distribution de produits d'assurance dommages. Les agents généraux d'assurances estiment qu'un tel accord, s'il était validé par les pouvoirs publics, mettrait en danger l'existence de 17 000 agences irriguant la France tout entière, et générant près de 50 000 emplois. Ils s'élèvent donc contre les distorsions de concurrence que provoquerait, selon eux, la présence de La Poste sur le marché de l'assurance. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position en la matière, et de lui indiquer ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le parlementaire s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. En tout état de cause, un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la comptabilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommage, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité et globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1731

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2446

Réponse publiée le : 25 août 1997, page 2713